ASSOCIATION LE POLARIS DE CORBAS
5 AVENUE DE CORBETTA
69960 CORBAS
33894480400024 / 9004Z

À l'attention de Monsieur le Maire
Benoît Eraclas
Hôtel de ville
69960 Corbas

à Corbas, le 26 octobre 2026

Objet : Demande de concertation et recours gracieux suite à la notification du 10 octobre concernant la convention « Ville-Polaris »

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Maire,

Par un courrier en date du 10 octobre 2026, vous nous avez fait part de votre décision de résilier à la date du 30 juillet la convention qui confie à notre association, la gestion et l'animation de la saison culturelle du Polaris, mission que nous assurons, dans le cadre de conventions successives, depuis l'ouverture du centre culturel en 1991.
En tant que partenaire historique de la commune, l'Association le Polaris de Corbas souhaite, par la présente, former un recours gracieux afin de solliciter un réexamen bienveillant de cette décision et, si la Ville devait confirmer son choix, l'ouverture d'un dialogue constructif sur l'avenir et les modalités de cette transition.

La lecture de votre courrier, qui évoque « la nécessité de mettre fin à la convention qui lie actuellement le Polaris à la Ville à la fin de la saison culturelle 2026-2027 », laisse nos administratrices et nos administrateurs très choqués et dans l'incompréhension. Ce courrier ne nous permet pas de saisir les orientations nouvelles ou les attentes de la municipalité vis-à-vis de cet équipement culturel auquel nous sommes toutes et tous profondément attachés. La plupart des membres de l'Association le Polaris de Corbas (A.P.C.) étaient déjà présents et investis dès la conception du projet Polaris. Par ailleurs, très engagés dans la vie associative corbasienne, elles et ils représentent différentes associations corbasiennes au sein de notre conseil d'administration. Nous tenons à rappeler ici que le centre culturel, le Polaris, a été créé grâce à un mouvement associatif porté avec, par et pour des habitants de Corbas. Ce mode de gestion impliquant des représentantes et des représentants du public et des associations locales a toujours eu valeur d'exemple au sein de la scène culturelle locale.

Lors de notre récente rencontre du 6 octobre 2026, vos services nous ont fait part de la volonté de la Ville de faire évoluer le mode de gestion. Or une telle mutation appelle, selon nous, une réflexion partagée et un cadre adapté. C'est pourquoi, dans un esprit de co-construction et de responsabilité, nous souhaiterions être associés à cette réflexion.

L'A.P.C. est, depuis toujours, conventionnée avec la Ville pour défendre un projet culturel et artistique ambitieux, dans une cohérence globale et englobant le spectacle vivant, les expositions d'art visuel et le cinéma. Les valeurs essentielles de notre démarche ont résolument été :

- l'action culturelle offerte à tous,
- le soutien à la création,
- l'appel à la curiosité pour un objet artistique de qualité,
- l'ouverture à un très large public,
- la transversalité des actions,
- le rayonnement sur les territoires communal, métropolitain et régional.

L'A.P.C. a su faire monter en puissance le Polaris et le faire reconnaître par le Département puis la Métropole, par la Région en tant que scène régionale (renouvellement 2026/2029 sur le projet défini de la directrice artistique) ainsi que par la D.R.A.C. sur des projets ponctuels. Elle est ainsi subventionnée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon. Ses saisons successives ont été saluées tant par un public fidèle et nombreux, corbasien et métropolitain que par ses pairs. Cette reconnaissance repose sur un travail de fond remarquable en matière de soutien à la création artistique, de diffusion des œuvres, des actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) auprès des scolaires et des jeunes publics, ainsi que sur le tissage de partenariats étroits et quotidiens avec les acteurs culturels au sein du centre culturel, les autres services municipaux, les associations locales et les acteurs culturels majeurs du territoire (festival Karavel, les Biennales de Lyon, festival Lumière, les Utopistes, Musée Gadagne, Cinéma Comoedia...). C'est grâce à cet ancrage et à cette expertise partagée que nombre d'artistes ont pu démarrer leur carrière au Polaris de Corbas et sont devenus aujourd'hui des compagnies incontournables dans le paysage du spectacle vivant tant au niveau national qu'international. De plus, cette mission de soutien à l'émergence artistique, saluée par nos tutelles, a offert à un public de proximité la chance de découvrir de nouveaux talents et de nouvelles formes artistiques.

Au-delà de sa souplesse de fonctionnement, la gestion associative de la saison culturelle démontre une efficacité économique majeure pour les finances communales. Notre statut permet, notamment, d'obtenir des partenariats privés sous forme de dons ou de mécénat d'entreprise, de récupérer chaque année la TVA sur les dépenses d'exploitation (environ 30 000 €), un avantage fiscal net dont la Ville serait privée et n'impose pas la mise en œuvre de marchés publics impliquant le plus souvent des tarifs plus onéreux.

De plus, l'implication citoyenne apporte environ 800 heures de présence bénévole par saison (soit un coût de salaire d'environ 10 000€), un soutien humain précieux et entièrement gratuit pour la collectivité (participation à l'encadrement des spectacles et des événements festifs, permanences sur les expositions, sur toutes les séances de cinéma, aide au service, accueil des classes en représentations scolaires, relais auprès des publics, mises sous pli, disribution de flyers...).

Supprimer ce travail bénévole associatif et renoncer à la souplesse de gestion représenteraient donc un surcoût financier direct pour le contribuable corbasien pour une saison de qualité équivalente ou entraîneraient la baisse de l'offre culturelle.

Face à cette volonté de reprise en gestion publique, il nous paraît essentiel de comprendre la nature profonde du projet alternatif envisagé par la Ville. Nous souhaiterions, en particulier, connaître les orientations que la Ville entend donner à cet équipement et leurs motivations.
En l'absence de clarifications, la question se pose de savoir ce qui est précisément désavoué ou jugé insuffisant dans le modèle associatif que nous portons avec rigueur et succès depuis la création du Polaris. Nous aimerions savoir si la municipalité identifie de réelles lacunes dans notre gestion, notre programmation ou notre ancrage local, alors même que notre partenariat s'est jusqu'ici déroulé sans faille, dans un équilibre budgétaire constant et avec un succès auprès des publics avéré.

Rompre ce fil conducteur sans projet culturel clairement défini ferait peser un risque majeur de rupture dans l'accès à la culture pour les administrés et de fragilisation pour les artistes professionnels du territoire.

Au-delà des choix d'orientation, la mise en œuvre d'une telle mutation soulèverait des questions cruciales quant à l'avenir des salariés de l'A.P.C.. Une municipalisation impliquerait en effet, conformément aux dispositions du Code du travail, la reprise par la Ville des contrats des personnels de notre association. Par ailleurs, l'hypothèse d'un tel changement de modèle rendrait juridiquement et socialement indispensable la sécurisation des engagements financiers de transition. L'octroi par la Ville d'une subvention d'accompagnement spécifique serait alors indispensable afin de permettre à notre association d'honorer l'ensemble des contrats de cession et de coproduction déjà fermement engagés avec les compagnies artistiques pour la saison en cours. Cette enveloppe devra également couvrir l'intégralité des frais administratifs et financiers inhérents à l'arrêt de l'activité ou à la réorientation forcée de notre structure (soldes de tout compte, obligations légales, ruptures éventuelles). Il en va de notre responsabilité mutuelle et partenariale de clore ce cycle historique de plus de trente ans de manière rigoureuse, sécurisée pour les tiers, et respectueuse de chacun.

.../...

LE POLARIS DE CORBAS, SCÈNE RÉGIONALE
5 avenue de corbetta 69960 Corbas
04 72 51 45 55 • lepolaris@lepolaris.org
ASSOCIATION LE POLARIS DE CORBAS
présidente : valérie nolot • directrice artistique : blandine lartichaux

L'Association le Polaris de Corbas est conventionnée et subventionnée par la Ville de Corbas, Grand Lyon, la métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes
licences : 2-009098 et 3-009094

Loyaux partenaires de la politique culturelle de la Ville, nous n'avons d'autre ambition que de servir l'intérêt général et le rayonnement de Corbas, notre ville. Nous sommes convaincus qu'un dialogue ouvert offrira la solution la plus sereine pour le public, les équipes et les finances locales.

Dans cet esprit d'ouverture, par égard au développement de la vie culturelle menée sur notre ville depuis plus de trente ans, par respect pour l'investissement de nombreux bénévoles, nous vous demandons

à titre principal, de :

- retirer cette décision de résiliation, en intégrant à une nouvelle convention un cahier des charges définissant les axes de votre politique culturelle,

- valider, dans une volonté de continuité, le projet artistique sur lequel l'A.P.C. est conventionnée scène régionale par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 2026/2029 *(voir projet joint),*

si la Ville devait néanmoins confirmer son choix de reprendre la gestion de la saison culturelle du Polaris, de :

- garantir la prise en charge financière de toutes les dépenses liées à la fin de saison 2026/2027 et l'arrêt de l'activité,

- garantir la réintégration des salariés de l'A.P.C. dans les effectifs de la Ville et dans des conditions contractuelles identiques ou prendre en charge le coût éventuel des licenciements,

- garantir la mise en œuvre des 800 heures de bénévolat qui permettent le bon fonctionnement du lieu et l'accueil du public,

- justifier du maintien de l'offre culturelle existante avec des coûts de gestion supplémentaire,

- expliquer les raisons qui motivent votre choix de municipalisation ainsi que les axes de votre politique culturelle.

Persuadés que notre attachement commun à la saison culturelle du Polaris de Corbas saura guider nos échanges, nous attendons une réponse écrite à cette lettre de votre part.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Valérie Nolot, présidente de l'A.P.C.
et les membres du bureau

LE POLARIS DE CORBAS, SCÈNE RÉGIONALE
5 avenue de corbetta 69960 Corbas
04 72 51 45 55 • lepolaris@lepolaris.org
ASSOCIATION LE POLARIS DE CORBAS
présidente : valérie nolot • directrice artistique : blandine lartichaux

L'Association le Polaris de Corbas est conventionnée et subventionnée par la Ville de Corbas, Grand Lyon, la métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes
licences : 2-009098 et 3-009094